

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT - (N° 414)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 106

présenté par

M. Poisson, M. Siré, M. Darmanin, M. Perrut, Mme Fort, M. Le Fur, M. de Mazières, M. Saddier,  
Mme Rohfritsch et M. Reynès

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer les alinéas 18 à 20.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces dispositions n'étaient pas dans le texte adopté les 9 et 10 octobre 2012.

Or, le compte-rendu du Conseil des ministres du 14 novembre 2012 précise que : « Le texte adopté en conseil des ministres est, dans sa presque totalité, identique à celui qui a fait l'objet d'une adoption dans les mêmes termes par le Sénat et l'Assemblée nationale les 9 et 10 octobre derniers. »

L'auteur de l'amendement demande donc des justifications au Gouvernement quant à l'introduction du IV. de l'article 3.